

Tribunal Judiciaire de Nîmes
Pôle Social
Conseil des Prud'hommes
46, Rue Porte de France
30900 NIMES

Le 12.09.2023, à Nîmes,

Objet : Désistement d'instance de l'URSSAF LR – Affaire SOUM Yohan – RG 23/00335 – audience MEE le 03.10.2023.

Monsieur le Président du POLE SOCIAL du GARD,
Mesdames, Messieurs les Greffier(e)s,

Nous vous prions de bien vouloir noter que l'URSSAF LR se désiste de l'instance RG 23/00335.
En effet, après vérification, la contrainte litigieuse présente des irrégularités de forme.

Dès lors, nous renonçons à la validation de la contrainte datée du 24.04.2023.

Toutefois, l'URSSAF se réserve le droit de réémettre une contrainte valide à l'encontre du cotisant.

Nous en informons Monsieur SOUM ce jour et nous l'invitons à vous adresser ses observations concernant ce désistement.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Greffier(e)s, l'expression de nos salutations distinguées.

P. Le Directeur,
Par Délégation,

SV
Chargée d'affaires juridiques
URSSAF LR